

Déclaration d'intention



**CONSULTING**



SAFEGE  
1, rue du Général de Gaulle  
CS 90293  
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX

# Déclaration d'intention

Construction de la nouvelle station d'épuration de Lannion

---

## Sommaire

1	..... Rappel.....	1
2	..... Motivations et raisons d'être du projet.....	2
3	..... Communes concernées par le projet .....	3
4	..... Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement .....	5
4.1	<b>Principaux enjeux du projet pris en considération .....</b>	5
4.2	<b>Principales incidences attendues .....</b>	9
5	..... Solutions alternatives envisagées .....	11
5.1	<b>La réutilisation du terrain actuel .....</b>	11
5.2	<b>La recherche de terrains « proches » du site.....</b>	11
5.3	<b>La recherche de terrains plus éloignés .....</b>	12
6	..... Modalités de concertation du public. ....	14



---

## Tables des illustrations

Figure 1 Communes et secteurs raccordées à la station d'épuration de Lannion (Source : Cycl'Eau) .....	4
Figure 2 : Enjeux dans les environs de la future station d'épuration .....	7
Figure 3 : Enjeux sur et aux abords proches du site de la future station d'épuration .....	8
Figure 4 Localisation des terrains envisageables à proximité du site existant (Source : Cycl'Eau).....	11
Figure 5 Site retenu pour le projet.....	13



---

## **1 RAPPEL**

Le contenu de la déclaration d'intention est prévu à l'article L.121-18 du Code de l'environnement dans les termes suivants :

*« I. - Pour les projets mentionnés au 1° de l'article L. 121-17-1, une déclaration d'intention est publiée par le maître d'ouvrage avant le dépôt de la demande d'autorisation.*

*Aucune participation telle que définie au chapitre III ne peut être engagée en l'absence de cette publication.*

*Cette déclaration d'intention est publiée sur un site internet et comporte les éléments suivants :*

- 1° Les motivations et raisons d'être du projet ;*
- 2° Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle (non concerné) ;*
- 3° La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;*
- 4° Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;*
- 5° Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ;*
- 6° Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public ».*

---

## 2 MOTIVATIONS ET RAISONS D'ÊTRE DU PROJET

Le système d'assainissement de Lannion est confronté à de nombreux dysfonctionnements tant sur le système de collecte que sur le système de traitement. Des déversements vers le milieu naturel (la rivière du Léguer) sont constatés.

Le système d'assainissement de Lannion a donc été classé non conforme par les services de l'Etat qui bloquent certains permis d'aménager conditionnant leur obtention à la mise aux normes du système.

Les études antérieures ont permis de déterminer les causes de ces principaux dysfonctionnements :

- Système de traitement : Sous dimensionné par rapport aux charges hydrauliques et organiques issues du système de collecte ;
- Système de collecte :
  - Capacités de pompage des postes de tête insuffisantes (capacité de pompage du poste de relèvement de Nod-Huel insuffisante pour les charges hydrauliques actuelles ||Capacité de pompage du poste de relèvement de ZAC insuffisante pour les charges hydrauliques futures) ;
  - Réseau principal le long des quais rive droite sous dimensionné.

LTC a engagé une réflexion globale sur les travaux à mener sur le système d'assainissement de la ville de Lannion afin d'en améliorer le fonctionnement. Cette réflexion a conduit au programme de travaux suivant :

- Système de traitement : une nouvelle station d'épuration sera construite afin de pouvoir traiter les charges organiques et hydrauliques futures ;
- Système de collecte :
  - Les conduites le long des quais rive droite ont été changées par des conduites de diamètre supérieur ;
  - Les postes de relèvement de Nod-Huel et de ZAC seront restructurés afin d'accepter les débits futurs ;
  - De nouvelles conduites de transfert entre les futurs postes de relèvement de tête et la future STEP seront posées.

Le plan du projet ainsi que le synoptique de la station d'épuration envisagée figurent en annexe de la présente déclaration.

### 3 COMMUNES CONCERNEES PAR LE PROJET

La station d'épuration de Lannion a été mise en service en 1972 puis une extension a été réalisée en 2003. Elle traite les eaux usées de plusieurs communes :

- Lannion,
- Ploubezre,
- Ploulec'h : le secteur de Keramparc, le reste de la commune étant actuellement connecté à la station d'épuration de Kerbabu à Trédrez-Locquémeau ; le bourg de Ploulec'h sera déconnecté à moyen terme de la station d'épuration (STEP) de Trédrez-Locquémeau pour être connecté à la STEP de Lannion ;
- Louannec : le secteur de Petit Camp, le reste de la commune étant raccordé à la station d'épuration communale ;
- Saint-Quay-Perros : la zone d'activités de Keringant, le reste de la commune étant raccordé à la station d'épuration de Kervaslet à Perros-Guirec.

La figure ci-après illustre les secteurs raccordés à la station d'épuration de Lannion. A noter que le secteur du Champ Blanc situé à la fois sur Trébeurden et Pleumeur-Bodou va être raccordé à l'assainissement collectif (réception des travaux en juillet 2022, les propriétaires peuvent maintenant faire réaliser les branchements).

La majorité des branchements raccordés à la station provient des 3 communes suivantes : Lannion, Ploubezre et Ploulec'h. Les communes de Louannec et Saint-Quay-Perros ne participent qu'à la hauteur d'une dizaine de branchements chacune.

Ces communes se composent en majorité de résidences principales mais également d'une partie non négligeable de résidences secondaires.

Plusieurs industriels ainsi qu'un hôpital et une clinique sont également raccordés à la station de Lannion. Tous ces établissements sont situés à Lannion.

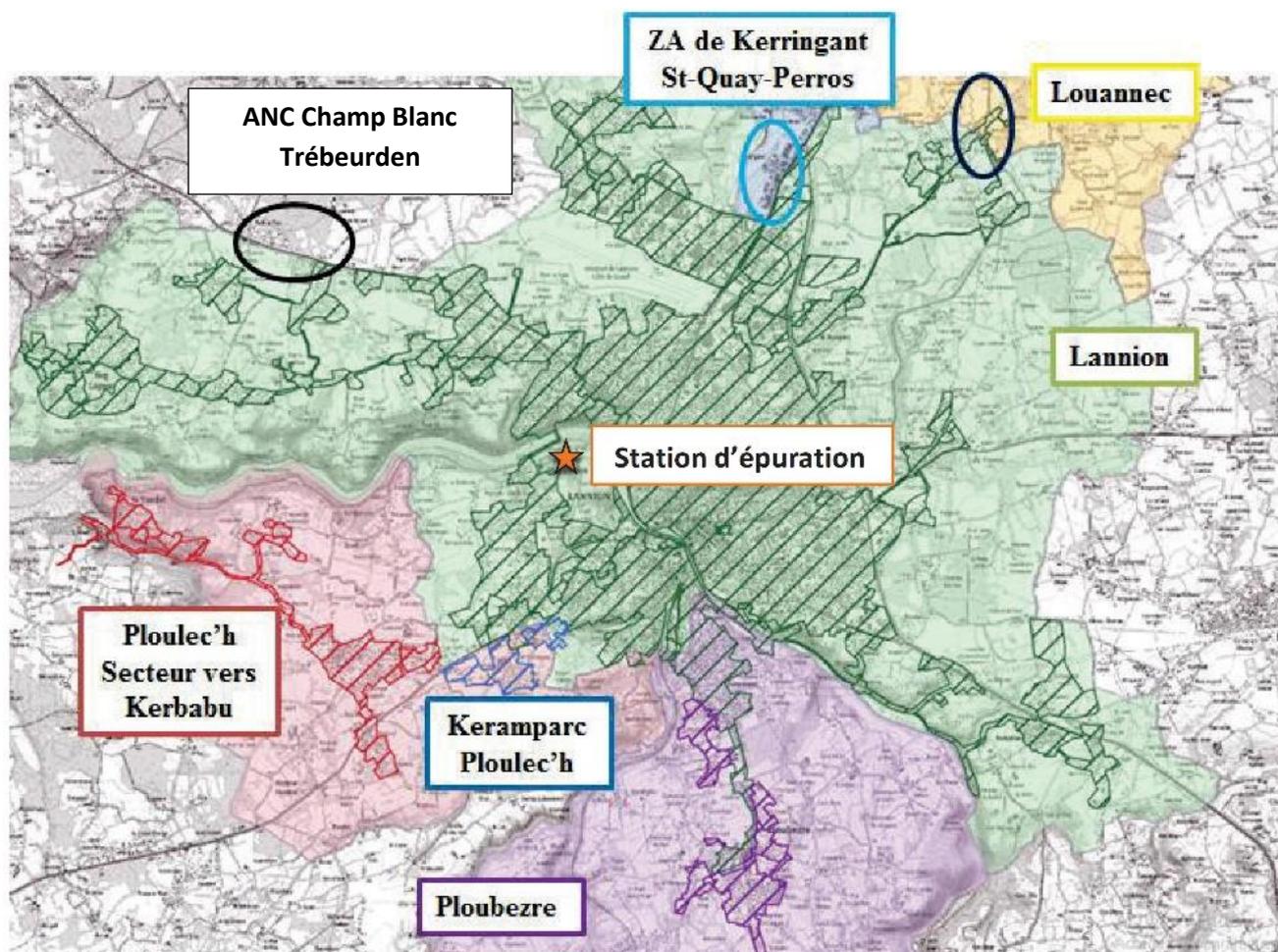


Figure 1 Communes et secteurs raccordés à la station d'épuration de Lannion (Source : Cycl'Eau)

## 4 APERCU DES INDICENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

### 4.1 Principaux enjeux du projet pris en considération

Le projet de nouvelle station d'épuration est concerné par plusieurs types d'enjeux :

- **Enjeux environnementaux :**
  - Qualité des eaux du Léguer : le Léguer doit répondre à un objectif de bon état des eaux fixé par le SDAGE Loire-Bretagne ;
  - Milieu naturel : les parcelles retenues pour la nouvelle station d'épuration sont situées en zone Natura 2000 FR 5300008 « Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » ;
  - Respect des riverains : les habitations les plus proches sont situées entre 50 et 280 m. Cela implique que le projet anticipe la réduction des nuisances (bruit, odeurs, intégration paysagère) dès sa conception.
- **Enjeux sanitaires :**
  - Le stade d'eaux vives susceptible d'être concerné par les rejets du système d'assainissement (déversements sur le réseau mais également rejet de la station du fait de l'influence de la marée) ainsi que, plus largement, la pratique du kayak sur le Léguer ;
  - Les zones de baignade présentes dans l'extrémité de l'estuaire du Léguer ainsi qu'en baie de Lannion. D'après les suivis effectués par l'ARS, les plages aux abords de l'estuaire du Léguer sont jugées d'excellente qualité, à l'exception de la plage de la Baie de la Vierge (qualité suffisante depuis 2018) et de celle de Beg Leguer Est (déclassement en bonne qualité en 2021) ;
  - Les zones conchylicoles présentes dans l'estuaire du Léguer et plus largement dans la Baie de Lannion. Les zones conchylicoles situées à l'aval du projet produisent principalement des coques et des moules. Elles sont classées B (purification ou réparation nécessaire) pour les coquillages fouisseurs. Les données de suivi disponibles montrent une amélioration de la qualité depuis 10 ans sur le site de Petit Taureau situé dans l'estuaire du Léguer ;
  - Les zones de pêche à pied : un site de pêche à pied est également présent dans la partie aval de l'estuaire du Léguer (site du Petit Taureau). Il s'agit d'un important gisement de coques et de palourdes. L'Ifremer précise que jusqu'au début 2014, ce gisement présentait régulièrement une qualité médiocre avec des pics de contamination parfois élevés. La situation s'est considérablement améliorée depuis. La pêche y reste déconseillée.
- **Enjeu énergétique :**
  - La méthanisation permettra de produire du biogaz valorisable sous forme de biométhane (énergie renouvelable car produite à partir d'une matière renouvelable sans limitation dans le temps).
  - Le biométhane produit permettrait de couvrir les besoins en énergie d'une partie des logements de Lannion (estimation de 5% à ce stade). La méthanisation présenterait ainsi un gain vers l'indépendance aux énergies fossiles.

---

Les cartes suivantes illustrent les enjeux présents dans les environs du projet ainsi qu'aux abords proches.

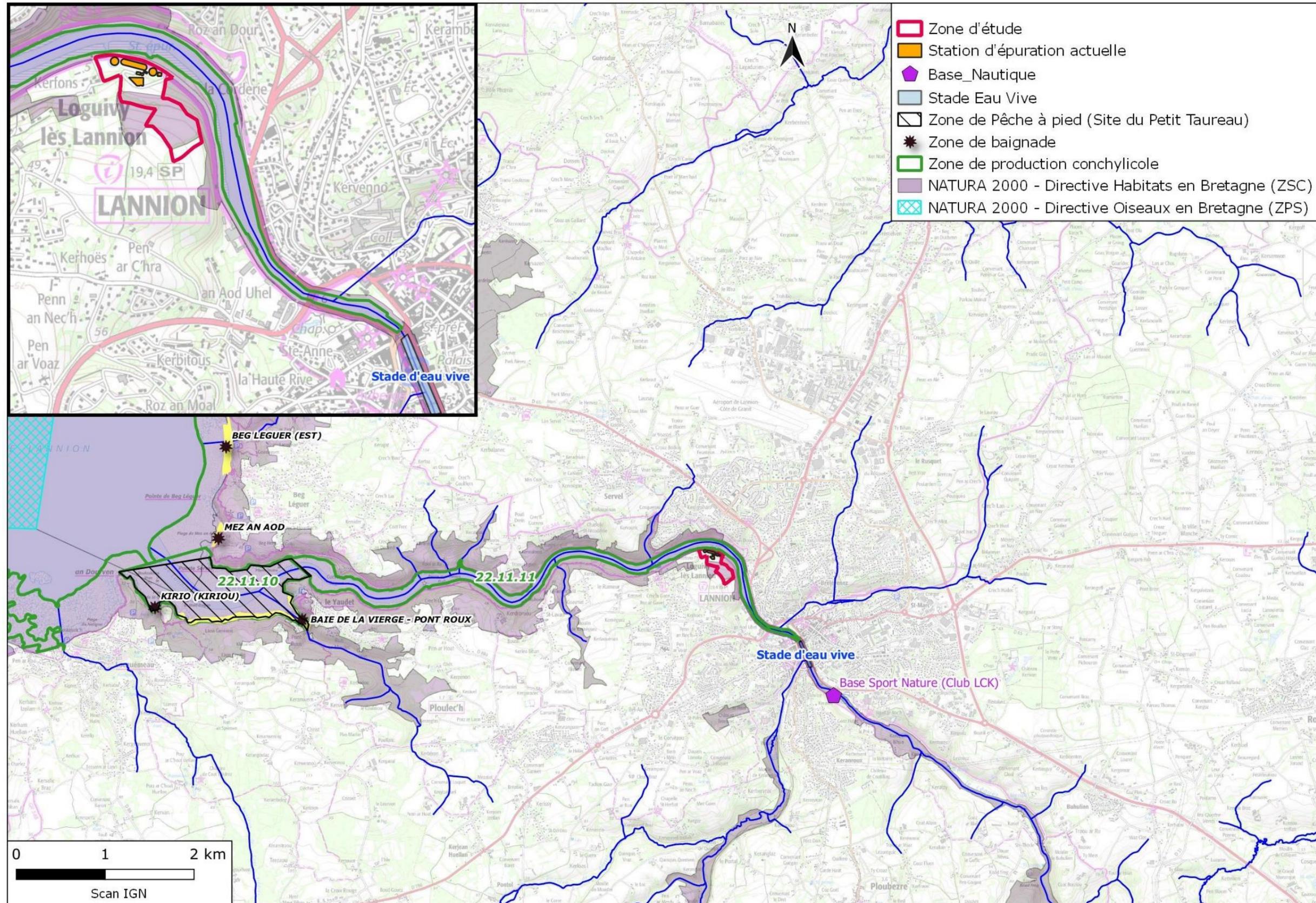


Figure 2 : Enjeux dans les environs de la future station d'épuration

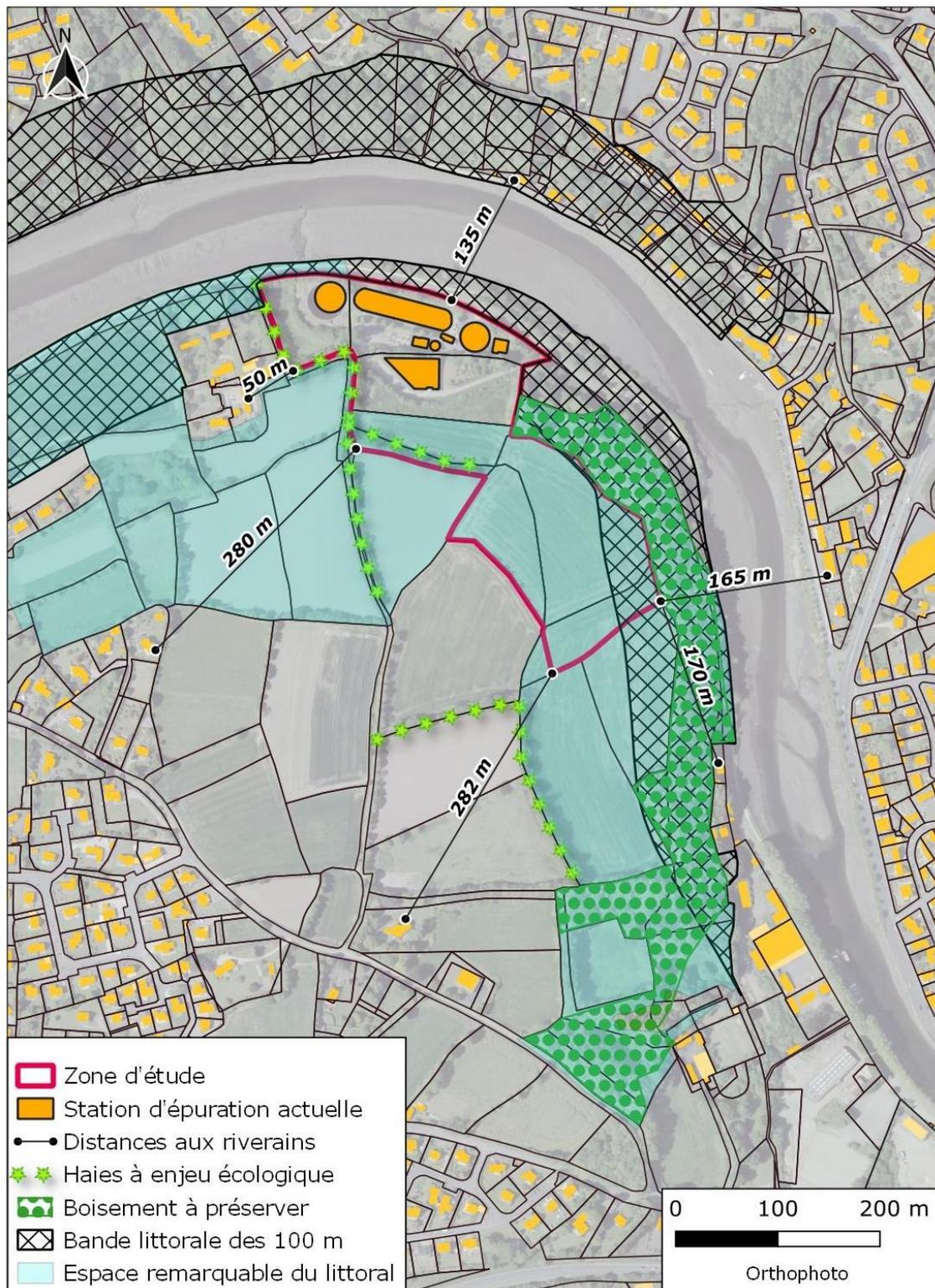


Figure 3 : Enjeux sur et aux abords proches du site de la future station d'épuration

## 4.2 Principales incidences potentielles

Le tableau ci-après récapitule les principales incidences attendues, potentielles, temporaires et permanentes. Il précise leur prise en compte dans l'élaboration du projet.

**Tableau 1 : Principales incidences potentielles et prises en compte dans le projet**

Incidences potentielles	Prise en compte dans l'élaboration du projet
Pollution potentielle du Léguer par le rejet de la STEP et impacts sur les usages identifiés (activités nautiques, baignade et conchyliculture)	<p>Les normes de rejet de la future station d'épuration (paramètres physico-chimiques et bactériologiques) seront fixées de façon à respecter les objectifs de bonne qualité écologique du Léguer.</p> <p>La filière de traitement de la station sera conçue avec des traitements renforcés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en phosphore pour réduire les apports contribuant aux marées vertes,</li> <li>- via une désinfection pour prendre en compte les activités nautiques à proximité.</li> </ul>
Pollution potentielle du Léguer par les déversements sur le réseau de collecte en temps de pluie	Des travaux sont en cours et à venir sur le réseau pour limiter au maximum les débordements. Un bassin de stockage des sur-volumes de temps de pluie sera prévu en tête de station. Il présentera un volume très sécuritaire. Un groupe électrogène sera installé à demeure au poste de relèvement de Nod'Huel pour sécuriser le pompage en cas de coupure secteur.
Altération ou destruction d'habitats naturels	Le projet prévoit d'éviter au maximum les incidences sur la biodiversité : tracé des canalisations de transfert vers la nouvelle station d'épuration qui évite les boisements en limite du projet, plan d'implantation des ouvrages qui préserve une haie d'importance écologique.
Modification du paysage	Le projet (implantation des ouvrages, espaces verts et plantations) sera conçu en collaboration avec une architecte-paysagiste et un naturaliste.
Impact sonore	Une campagne d'enregistrements acoustiques a été réalisée. Le projet sera conçu avec des équipements moins bruyants que la station d'épuration actuelle, des locaux sensibles fermés et/ou

	insonorisés. L'avertisseur sonore du chargeur sera remplacé (études en cours)
Emissions d'odeurs	Une captation et un traitement des odeurs émises par les ouvrages les plus émetteurs (prétraitements et filière boues notamment). La déshydratation des boues préalablement digérées permettra d'atteindre des siccités plus élevées. La stabilité biologique des boues digérées est plus importante que celles des boues non digérées. Les nuisances olfactives générées par les boues digérées lors de leur déshydratation sont moins importantes que celles produites par des boues non digérées.
Risques de fuite de digestat sur la filière de méthanisation ou de ruissellement pollué	La filière de méthanisation prévoit des cuves à double paroi (rétention de sécurité). Le digesteur sera implanté dans une rétention étanche. Par ailleurs, les dispositifs de surveillance mis en œuvre sur les installations de digestion (instrumentation spécifique, automate de sécurité, ...) permettent de limiter très fortement les risques de dysfonctionnement et les débordements. Les eaux ruisselant sur les voiries seront renvoyées en tête de station d'épuration et ne seront pas rejetées directement au milieu.
Risques d'explosion sur la filière de méthanisation	Le projet respectera le cadre légal et normatif précis imposé par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cela passe notamment par divers équipements et précautions qui contribuent à la maîtrise des émissions gazeuses : détection de gaz et détection incendie, ventilation des locaux à risque, implantation d'une torchère en zone libre (rayon 10m), éloignement des installations de chaudière et d'épuration de biogaz par rapport aux autres installations, ...

## 5 SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVISAGEES

Plusieurs terrains ont été envisagés :

- La réutilisation du terrain actuel,
- La recherche de terrains « proches » du site,
- La recherche de terrains plus éloignés.

### 5.1 La réutilisation du terrain actuel

Le site est déjà construit et il reste **peu de place pour une extension**. Les surfaces restantes sont soit en fortes pentes (env. 20%) soit proches des habitations. De plus, l'aménagement sur le site existant contraint aussi le phasage des travaux.

Par ailleurs, la surface disponible en respectant la limite des 100 m des habitations n'est pas suffisante pour l'implantation des nouveaux ouvrages (19 000 m<sup>2</sup> disponible pour une surface nécessaire de l'ordre de 22 000 à 25 000 m<sup>2</sup>). Il est donc nécessaire de trouver d'autres terrains.

### 5.2 La recherche de terrains « proches » du site

Il reste peu de terrains qui respectent le périmètre des 100 m des habitations à proximité du site existant. En analysant cette contrainte, 3 sites étaient envisageables :

- Terrain n° 1 : site en continuité de la station
- Terrain n°2 : Zone de Nod Huel (surface restante disponible insuffisante pour le projet)
- Terrain n°3 : site agricole un peu plus éloigné

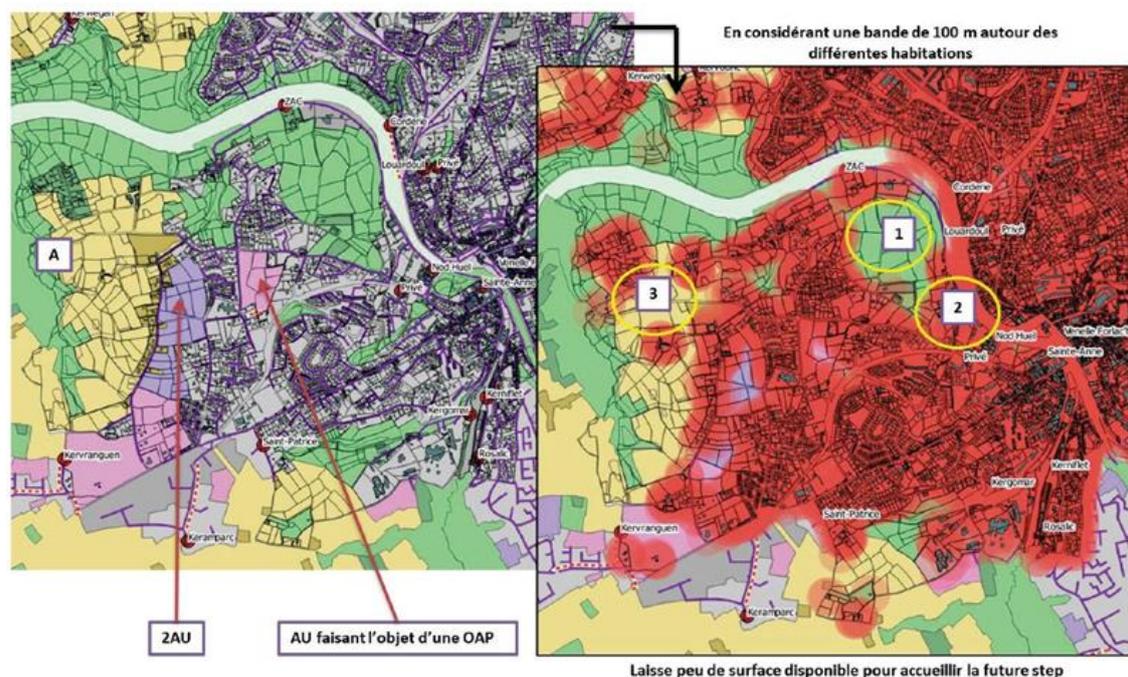


Figure 4 Localisation des terrains envisageables à proximité du site existant (Source : Cycl'Eau)

**Tableau 2 Avantages/Inconvénients du site n°1**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continuité de la station existante</li> <li>• Pas de zones humides référencées à proximité</li> <li>• Hors Natura 2000 pour les parcelles AS 10, 11, 12, 13, 14 et 16</li> <li>• &gt; 100 m des habitations</li> <li>• Reste proche du point de rejet dans le Léguer</li> <li>• Surface satisfaisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains avec des fortes pentes (&gt; 7%)</li> <li>• Terrains AS 73, 6, 7, 8 et 9 en Natura 2000</li> <li>• Voirie d'accès à créer</li> <li>• Insertion paysagère à prévoir (visible sur les hauteurs en rive droite du Léguer)</li> <li>• Altimétrie importante : plus fortes HMT issues des postes de Nod Hucl et ZAC</li> <li>• Terrains à acquérir, en zone naturelle : procédure de déclassement du PLU nécessaire</li> <li>• Eléments de bocages protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme : déclaration et mesures compensatoires à prévoir</li> </ul>

**Tableau 3 Avantages/Inconvénients du site n°3**

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pentés faibles (3- 4 %)</li> <li>• Pas de zones humides référencées à proximité</li> <li>• Hors Natura 2000</li> <li>• &gt; 100 m des habitations</li> <li>• Reste proche du Léguer (env. 600 m)</li> <li>• Surface satisfaisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eloigné du site actuel : structure de la collecte des eaux usées à revoir</li> <li>• Nouveau point de rejet à créer</li> <li>• Voirie d'accès à créer et route du Yaudet pas forcément adaptée</li> <li>• Insertion paysagère à prévoir</li> <li>• Altimétrie importante : plus forte que terrain n°1 (&gt; 70 m)</li> <li>• Terrains à acquérir, en milieu rural</li> <li>• Eléments de bocages protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme : déclaration et mesures compensatoires à prévoir</li> </ul>

Ce sont les parcelles à proximité de la station d'épuration actuelle qui ont été retenues pour le projet.

### **5.3 La recherche de terrains plus éloignés**

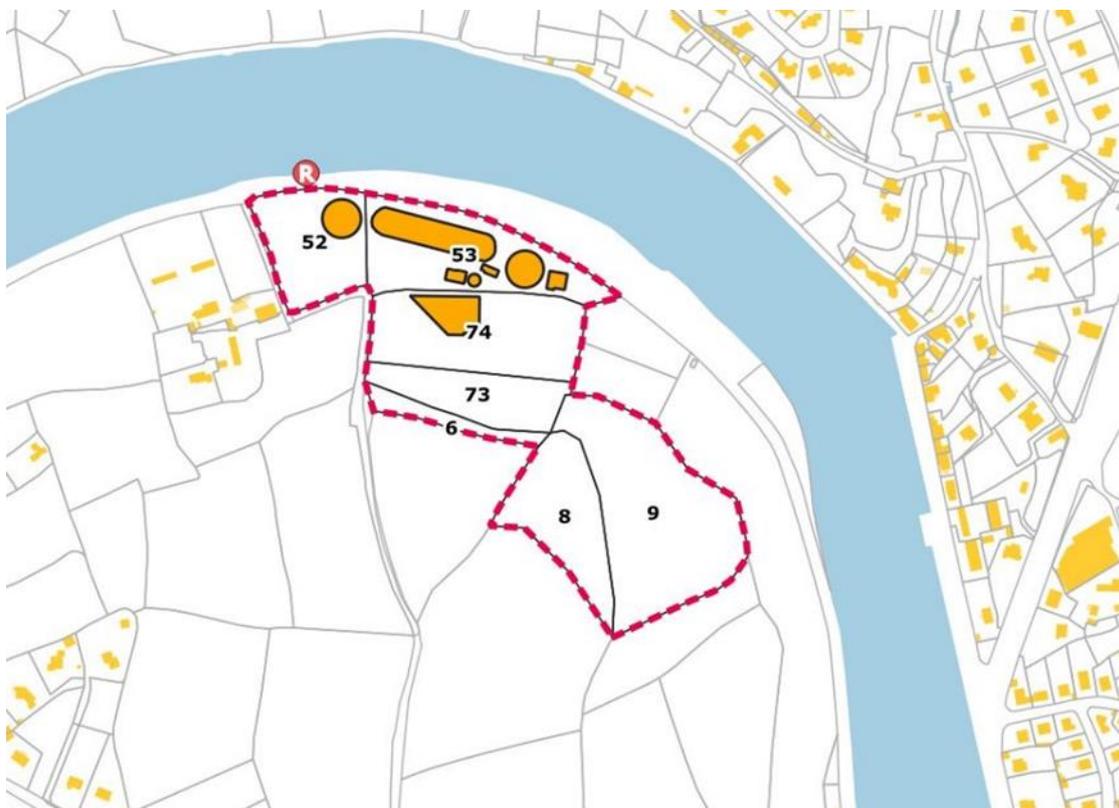
Il s'agit des zones d'activités de Pegase V et de Bel Air. Ces sites présentent les avantages suivants :

- Terrains avec des pentes moyennes de 1 à 5-6 %

- Bonne desserte
- Habitations à plus de 100 m, pour le site de Pegase V uniquement.

Toutefois, l'altimétrie de ces 2 sites est importante et ils sont éloignés de la station d'épuration actuelle (2 à 3 km) ainsi que du Léguer ou d'un milieu récepteur de capacité suffisante. **Ces sites n'ont donc pas été retenus.**

Les parcelles retenues pour l'implantation de la future station d'épuration sont les parcelles suivantes, situées en continuité du site actuel : parcelles AS 6, 8, 9 et 73 avec un accès via la parcelle AS6 et AS 73. Ce choix permettra la réutilisation d'ouvrages de la station d'épuration existante : atelier de déshydratation et stockage des boues déshydratées, réception des matières de vidange et graisses, bâtiment d'exploitation et transformateur (alimentation du PR ZAC notamment).



**Figure 5 Site retenu pour le projet**

---

## 6 MODALITES DE CONCERTATION DU PUBLIC

Il n'est pas envisagé de concertation préalable au titre du code de l'environnement. En revanche, le public sera informé du projet via les procédures et moyens suivants :

- Concertation préalable au titre du code de l'urbanisme dans le cadre de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU,
- Enquête publique au titre du code de l'environnement dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation environnementale, de l'étude d'impact et de la demande de dérogation ministérielle à la loi Littoral,

L'enquête publique durera au minimum un mois. Les dossiers seront mis à disposition du public (en Mairie et sur les sites internet de la commune et d'LTC) qui pourra formuler ses observations (sur les registres papier et dématérialisé, par mail ou par courrier). Un commissaire enquêteur sera désigné par le tribunal administratif, il assurera au moins deux permanences en Mairie.

Une réunion avec les voisins de la STEP actuelle a été organisée le 28 avril 2022. Ont participé : les voisins, la ville de Lannion, LTC. Les services techniques et des élus de la ville de Lannion et de LTC étaient également présents.

Une réunion publique d'information et d'échange a été menée le 5 mai 2022 à Lannion. Ont participé : le public, la ville de LANNION, LTC. Les services techniques et des élus de la ville de Lannion et de LTC étaient également présents.

A ces deux occasions, les craintes exprimées par la population étaient toutes liées aux nuisances possibles (bruit, odeurs, insertion paysagère depuis les deux rives, risque de pollution environnementale, risque d'explosion...)

Dans bien des cas, les craintes avaient déjà été prises en compte par les études préalables. Les réponses ont pu être apportées immédiatement.

Ces échanges ont également apporté des informations nouvelles, et ont alors provoqué des changements d'orientation et des décisions, comme le choix de l'avertisseur du chargeur, l'anticipation des travaux de confinement et de désodorisation du stockage des boues...

Pour finir, des engagements ont été pris pour renouveler ces rencontres au cours du projet sur certains thèmes, comme par exemple l'insertion paysagère.